

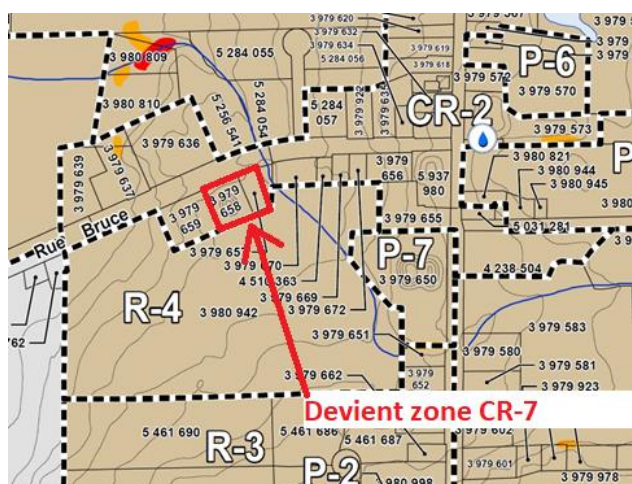
### EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Le conseil municipal a adopté le premier Projet de Règlement n° 407-20 modifiant le Règlement de zonage # 382-19 afin de créer la zone CR-7 au détriment de la zone CR-2.

Les annexes C, carte A de zonage, et Annexe C, carte B de zonage, seront modifiées afin d'ajouter la zone telle qu'illustrée ci-dessous.

La grille des spécifications des usages de la zone CR-7 reprendra les mêmes usages et caractéristiques que la zone CR-2 en plus d'autoriser l'Usage relié aux véhicules avec la note d'usage spécifiquement autorisé Garage mécanique générale (3).

L'objectif de ce règlement est d'assurer la pérennité des constructions existantes dans cette future zone, sachant que dans le règlement de zonage en vigueur, avant l'adoption du nouveau règlement de zonage en 2019, cet usage était autorisé.



### Consultation écrite en lien avec les demandes de modifications au règlement de zonage (COVID-19) :

En raison de la pandémie de la COVID-19 et conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-033 daté du 7 mai 2020, le conseil municipal a décidé de remplacer l'assemblée publique de consultation requise par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par une **consultation écrite**.

Ainsi, toute personne désirant s'exprimer sur ce projet de règlement doit le faire par écrit dans les 15 jours suivant la date de la présente publication, en mentionnant en objet le Règlement n° 407-20, à l'adresse suivante :

- Par la poste : Ville de Dunham  
3777, rue Principale  
Dunham QC J0E 1M0
- Par courriel : [urba@ville.dunham.qc.ca](mailto:urba@ville.dunham.qc.ca)
- Dans la boîte à courrier située à l'entrée de l'hôtel de ville (3777, rue Principale, Dunham).

Les commentaires reçus seront transmis au conseil municipal avant l'adoption d'un second projet de règlement.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Dunham. Une copie peut également être obtenue en faisant la demande auprès du service d'urbanisme par téléphone au 450 295-2418, poste 27, pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [urba@ville.dunham.qc.ca](mailto:urba@ville.dunham.qc.ca).

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

LE TOUT conformément à la Loi.

FAIT À DUNHAM, CE DIX-HUITIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT.



Mélanie Thibault, greffière